



Travailleur handicapé reconnu dans l'entreprise

Par **dur**, le **03/02/2011** à **15:54**

Bonjour,rnrnJe suis reconnue travailleur handicapé depuis 2007.rnJe suis employé depuis septembre 2008 dans une entreprise qui ne m'a pas indiquée qu'elle m'embauchait sous ce statut.Il n'y en a aucune indication sur le contrat ni sur la fiche de paie. (Donc pas de prime, pas d'aide, etc...).rnrnSuite à un plan social, l'entreprise nous a envoyé un papier avec nos données personnelles indiquant la date de naissance, la date d'embauche dans l'entreprise, ... Et j'ai pu voir à ma grande surprise que la mention handicap était notifiée "Oui".rnrnEst-ce normal que l'entreprise me déclare sous ce statut sans m'en informer, alors que mon contrat est identique à celui de n'importe quelle salarié similaire.rnL'entreprise me demande maintenant le document justifiant ma reconnaissance pour le prouver, mais sans que cela ne change quoi que ce soit pour moi.rnrnEst-ce normal, dois-je donner ce papier ou demander des compensations pour qu'elle me déclare officiellement travailleur handicapé dans son entreprise ?rnrnJe vous remercie.

Par **P.M.**, le **03/02/2011** à **20:37**

Bonjour, rnVous avez ouvert le même sujet sur un autre forum et nous avons eu l'occasion d'en discuter, comme c'est vous qui avez informé l'employeur de votre situation de travailleur handicapé, cela aurait été une faute de l'employeur, au contraire, de ne pas en tenir compte...rnLes compensations sont de droit notamment en matière de préavis de licenciement et d'ordre des licenciements économiques...